

LE 2 JUILLET DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme MAUREL P. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. MERLIN D. - Mme RENARD S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme MASANET C. - Mme AURIAC A. procuration à Mme OMS M-L.

**ABSENT :** M. ATLAN J. - M. DELON A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C.

**Madame OMS Marie-Laure a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention avec A.S.F. relative au rétablissement de communications - Chemin du Mas de Magret

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les principes de rétablissement du Chemin du Mas de Magret, dans le cadre de la réalisation des travaux de déplacement de l'A9, sont définis par convention approuvée par le Conseil Municipal le 25 Juin 2013.

Elle indique que la largeur des trottoirs initialement conventionnée et réalisée est inférieure à la largeur recommandée dans le cadre de l'accessibilité de la voirie. Cela conduit la Commune à solliciter un avenant à la convention existante.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention avec A.S.F. relative au rétablissement de communications - Chemin du Mas de Magret ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit document.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas,  
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

